

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE et le trente du mois d'août, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de de Monsieur MATHERON Alain, Maire.

Présents : MM. MATHERON, BONNIOT, MONGEON, PIERSON, BERNARD, BERMOND, GARCIA, CARMEL, PARRON.

Absent(s) : MM. ORAND, REBOUL.

Pouvoir(s) : MM. LEFEBVRE à CARMEL, PEYRICHOU à MATHERON, GAILLARD à BONNIOT, TISSEYRE à LAURENT.

MM. BERNARD Laurent a été nommé(e) secrétaire.

Début de la séance : 20h00

Délibérations

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2016**
Approuvé sans réserve.

N° 2016-59 Travaux desserte forestière Canavite et Plainie – demande de subvention

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de desserte de la forêt communale de Lus La Croix Haute, canton du col de CANAVITE et de LA PLAINIE, instruit par l'Office National des Forêts (ONF). Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de 78 326,50 Euros H.T. selon l'estimation financière correspondante.

Considérant l'intérêt et la nécessité de se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- d'approuver le projet qui lui a été présenté à savoir, la rénovation de route, création de route, transformation de piste en route et création de piste ;
- d'approuver son plan de financement et sollicite l'octroi d'une aide publique (Europe, état, Département de la Drôme, autres) d'un montant minimum de 60 % soit une subvention attendue de 45 769,58 € incluant les frais généraux qui sont estimés à 12% des travaux (maîtrise d'œuvre, levé de plans) ;
- de s'engager à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80% d'aides publiques pour cette opération par l'emprunt et ou ressources propres, soit un total d'autofinancement maximum de 32 556,58 Euros ;
- de s'engager à inscrire au budget de la commune, chaque année, les sommes nécessaires à l'entretien de l'infrastructure nouvelle (entretien courant) ;
- de désigner l'ONF Agence Drôme – Ardèche comme Maître d'Œuvre de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2016-60 Cabane pastorale du Fleyrard – demande de subvention pour rénovation

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de rénovation de la cabane pastorale du Fleyrard, propriété communale dont la construction remonte à 1991. Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de 25 337,60 Euros H.T. selon l'estimation financière correspondante et 2 000,00 Euros H.T. au titre de l'assistance à membre assurée par l'Association Départementale d'économie Montagnarde (ADEM). Il indique enfin que l'ensemble de ces travaux est conforme au cadre du Plan Pastoral Territorial du Diois.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant – HT	Recettes prévisionnelles	Montant - HT
Construction cabane	25 337,60	Europe - FEADER (35%)	9 568,00
Assistance à membres	2 000,00	Conseil Régional (17,5%)	4 784,00
		Conseil Départemental (17,5%)	4 784,00
		Autofinancement (30%)	8 201,60
Total	27 337,60	Total	27 337,60

Considérant la nécessité de se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- d'approuver le projet qui lui a été présenté à savoir la rénovation de la cabane du Fleyrard;
- d'approuver son plan de financement prévisionnel et sollicite l'octroi d'une aide publique (Europe, état, Région Rhône-Alpes-Auvergne, Département de la Drôme) d'un montant minimum de 70 % soit une subvention attendue de 27 337,60 € incluant l'assistance à membres effectuée par l'ADEM ;

- de s'engager à conserver la vocation pastorale des zones aménagées pendant 5 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2016-61 Budget annexe Service des eaux – décision modificative – virement de crédits n° 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide de procéder au vote de virements de crédits, sur le budget annexe des eaux de l'exercice 2016 (régularisation antérieure amortissements) :

Crédits à ouvrir recettes ➤ 1 540,00 € article 7811 § 042

Crédits à réduire recettes ➤ 1 540,00 € article 7011 § 70

Crédits à ouvrir dépenses ➤ 1 540,00 € article 2803 § 040

Crédits à réduire dépenses ➤ 1 540,00 € article 2031 § 20

N° 2016-62 Chaufferies – demande de subvention pour travaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'étude au titre de l'évolution du système de chauffage vers un réseau de chaleur communal ayant pour combustible le bois déchiqueté. Cette opération qui doit permettre de chauffer efficacement les bâtiments publics et de s'appuyer, en terme de combustible, sur une filière d'approvisionnement locale est maintenant terminée. Aussi la phase des travaux peut donc être envisagée à l'appui du diagnostic correspondant. Il précise que cette opération d'un montant estimatif de 472 552 Euros est susceptible de bénéficier d'une aide financière de la part de la Région Rhône-Alpes-Auvergne avec le concours de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie et le Département de la Drôme.

Considérant la nécessité de statuer sur le présent projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- ✓ de valider le projet d'étude intéressant le remplacement du système de chauffage du réseau de chaleur sur la base estimative de 472 552 Euros HT ;
- ✓ de solliciter l'octroi d'une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Rhône-Alpes-Auvergne et du Département de la Drôme ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2016-63 Mairie – demande de subvention pour réfection des façades auprès du Département de la Drôme

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un projet de travaux relatif à la réfection des 3 côtés restant de la façade de la Mairie et le remplacement de la zinguerie, ceci afin de terminer la réfection extérieure complète du bâtiment. Il précise que l'enveloppe financière globale correspondante est évaluée à 41 204 Euros HT.

Considérant la possibilité de solliciter une subvention en faveur de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- de valider le projet de la réfection des 3 côtés restant de la façade de la Mairie et le remplacement de la zinguerie estimé à 41 204 Euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de la Drôme une subvention la plus élevée possible,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fin de la séance : 21h30

Divers

- **Opération adressage** : information sur l'avancée du dossier, finalisation du projet en cours.
- **Commission travaux** : réunion à définir pour accessibilité église et éclairage du clocher.
- **Saison estivale 2016** : information sur retour des sociaux-professionnels.
- **Réseau eau potable** : information sur les problèmes en cours.
- **Cabane pastorale des Amayères** : information sur l'avancée de l'opération.